

L'an mil huit cent neuf le dix du mois de décembre
 huit heures du matin pardevant nous Maire
 officier de l'Etat civil de la commune de Wizernes
 Département du pas de calais canton de Lumbres
 Sont comparus charles bertin, Joseph Denekre
 âgé de trente huit ans, cultivateur fils du défunt
 et charles Etienne Dufay âgé de soixante dix
 ans, garde champêtre, tous deux domiciliés en
 cette commune, lesquels nous ont déclaré que le
 neuf du présent mois huit heures du soir, Charles
 bernard ^{Denekre} âgé de soixante onze ans cultivateur
 domicilié en cette commune est decédé en sa
 maison sise audit Wizernes, et les déclarans en
 signé avec nous le present acte après que lecture leur
 en a été faite. approuve le mot denekre.

C. B. Denekre C. Dufay Lj Cleuet

D.1809.12.10

L'an mil huit cent neuf le dix du mois de décembre
 huit heures du matin, pardevant nous Maire
 officier de l'Etat civil de la commune de Wizernes
 département du pas de calais canton de Lumbres,
 Sont comparus charles bertin Joseph Denekre
 âgé de trente huit ans, cultivateur fils du défunt
 et charles Etienne Dufay âgé de soixante dix
 ans, garde champêtre, tous deux domiciliés en
 cette commune, lesquels nous ont déclaré que le
 neuf du présent mois huit heures du soir, Charles
bernard #Denekre# âgé de soixante onze ans cultivateur
 domicilié en cette commune, est decédé en sa
 maison sise audit Wizernes, et les déclarans on..
 signé avec nous le present acte après que lecture leur
 en a été faite. approuve le mot denekre.

c : b : j : denekre c : e : dufay Lj Cleuet